



Mairie

**ARRETE PORTANT FERMETURE  
TEMPORAIRE D'UNE VOIE COMMUNALE  
-AVENUE GENERAL BOUVET-**

*Le Maire de la commune du Lavandou,*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la Loi N° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, par la Loi N° 83-8 du 7 Janvier 1983, modifiée et complétée par la Loi N° 82-623 du 22 Juillet 1982 et par la loi N° 83-8 du 7 Janvier 1983,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'arrêté municipal N°201437 du 04/04/2014 portant délégation de fonction et de signature à M. Denis CAVATORE,

**CONSIDERANT** que suite à la réalisation des travaux de réfection des enrobés, des restrictions à la circulation des véhicules sont nécessaires,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1°** - L'Avenue du Général Bouvet sera temporairement fermée à la circulation des véhicules, à compter du **Judi 18 Avril 2019 au Mardi 22 Avril 2019, inclus.**

**ARTICLE 2°** - La signalisation réglementaire sera mise et maintenue en place par les services techniques municipaux.

**ARTICLE 3°** - Un recours pourra être déposé contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de Toulon sis 5, rue Racine, BP40510 - 83041 TOULON Cedex 9 - ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**ARTICLE 4°** - Messieurs Le Directeur Général des Services, Monsieur Le Directeur des Services Techniques, Le Chef de la Police Municipale, Le Chef de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Le 18 Avril 2019

Pour Le Maire

Denis CAVATORE  
Délégué aux Travaux

Hôtel de Ville  
Place Ernest Reyer  
83980 Le Lavandou

Téléphone 04 94 051 570  
Télécopie 04 94 715 525